

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33  Présents : 25  Votants : 33</p>	<p><b>Séance du 2 avril 2025 à 19h00</b>  Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération :  <b>N° DEL_2025_034</b>    OBJET :  ADHESION A L ASSOCIATION LOIRE EN  SCENE</p>	<p><b>Date de convocation :</b>    <b>Étaient présents</b>  M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p><b>Ont donné pouvoir</b>  Carole TAMBUZZO (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)  Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  Nasira DEBBAH (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)  Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)  Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)  Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)</p>
	<p><b>Secrétaire de séance :</b> M. Julien CHANELIERE</p>

**Rappel et référence(s) :**

La politique culturelle de la commune comporte un volet dédié au spectacles vivants, notamment via la saison culturelle, qui propose aux habitants de tous âges de bénéficier de spectacles de qualité, diversifiés et à des tarifs accessibles. L'association « Loire en scène » est un regroupement des professionnels et lieux de diffusion artistique et culturels du département de la Loire. Ses adhérents partagent des préoccupations communes de défense du service public de la culture, d'élargissement des publics et d'aide à la création avec une attention particulière, mais non exclusive, aux artistes ligériens.

**Contenu :**

Depuis plus d'un an, la Direction de l'animation et de la culture participe de manière régulière aux réunions et journées professionnelles animées par le réseau « Loire en scène ». Dans une optique de partage de bonnes pratiques entre professionnels du spectacle, permettant la collecte d'informations, le repérage de spectacles, la veille administrative, juridique et technique ou encore la mutualisation des coûts, la commune propose d'adhérer à l'association « Loire en scène ». Tel qu'indiqué dans les statuts de l'association, l'adhésion annuelle s'élève aujourd'hui à 250 euros, montant indexé sur le nombre de places que comporte la salle de spectacles principale de la commune.

Les statuts de l'association sont joints au présent rapport.

**Point financier :**

Les crédits seront prévus au budget communal.

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à :  
- valider l'adhésion de la commune à l'association « Loire en Scène »,  
- plus généralement, à prendre toute décision et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération**

**Le Maire,**  
**Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,**  
**Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,**  
**Julien CHANELIERE**